

du premier crédit, on peut aborder nombre d'autres questions en plus de la Commission canadienne du blé; il me semble pourtant qu'on était convenu d'étudier la Commission lors de l'examen du crédit n° 1 du ministère des Finances, en tout premier lieu, avant de passer à d'autres questions.

[Français]

M. Caouette: Monsieur le président, je crois que l'entente qui est intervenue cet après-midi entre les représentants des divers groupes était bel et bien que nous discussions du crédit n° 1 du ministère des Finances et que ceux qui voulaient, en même temps, discuter de la question de la Commission canadienne du blé pouvaient le faire sous l'empire de l'article 1 du ministère des Finances.

Or, je crois que le député de Lapointe se conforme au Règlement en discutant du ministère des Finances, parce que la Commission canadienne du blé peut concerner les gens de l'Ouest mais, si on les entend parler pendant trois jours sur ce sujet, il ne restera plus de temps pour ceux qui voudraient traiter d'autres questions financières.

M. le président suppléant: A l'ordre! Je ne veux pas retarder les échanges de vues qui peuvent avoir lieu au sujet de l'étude des crédits du ministère des Finances, mais j'ai cru comprendre que c'était le désir des honorables députés d'étudier premièrement les crédits de la Commission canadienne du blé.

Alors, je demande à l'honorable député de bien vouloir coopérer et faire preuve du même esprit qui a semblé régner à la Chambre pour discuter d'abord de tout ce qui a trait à la Commission canadienne du blé, quitte à revenir plus tard sur d'autres sujets relatifs à l'étude des crédits du ministère des Finances.

Je veux simplement faire appel à l'esprit de collaboration qui caractérise l'honorable député de Lapointe et lui demander, s'il le veut bien, de se rendre au désir de la Chambre et de la présidence.

M. Grégoire: Monsieur le président, si vous me prenez par les sentiments, vous pouvez me gagner, car tout en voulant collaborer avec la présidence, qui agit d'une façon si admirable et si aimable, je ne puis collaborer dans ce domaine-là. Je n'ai pas l'intention de parler du blé. Je laisse ce sujet aux gens de l'Ouest qui le font avec compétence mais, quand c'est à mon tour de parler, je tiens à en profiter.

Je tiens à parler d'un problème important, à mon sens, qui se pose au sein du ministère des Finances. Alors, je demanderais l'indulgence des honorables députés afin de me permettre de parler du problème dont je voudrais

[M. Olson.]

traiter cet après-midi, après quoi je laisserai les autres retomber sur le tas de blé.

Je voudrais parler d'un des plus graves et des plus importants problèmes de l'économie canadienne, tant au niveau fédéral que provincial, municipal ou scolaire.

● (4.50 p.m.)

Il s'agit, monsieur le président, de la plus importante dépense du ministère des Finances et de l'une des plus fortes dans le budget canadien, à savoir l'intérêt que le gouvernement paie sur la dette du Canada.

Lorsqu'on étudie le détail des affectations du ministère des Finances, on peut voir que le total des dépenses pour l'année 1965-1966, relativement aux intérêts sur la dette publique, s'élève à \$1,101,056,400, et pour 1966-1967 à un milliard 185 millions de dollars. C'est de l'argent, monsieur le président, un milliard 101 millions en intérêt seulement sur la dette publique du gouvernement fédéral!

Avec un milliard 101 millions, on paie l'intérêt seulement, mais non le capital. Il y a de quoi faire frémir quand on constate que cette somme astronomique ne sert qu'à payer l'intérêt sur la dette publique, et ce dans le cas du gouvernement fédéral seulement. Notre dette est colossale!

Ce matin, au comité des finances, j'avais l'occasion d'interroger l'ancien gouverneur de la Banque du Canada, M. James Coyne, qui faisait une demande en vue d'obtenir une charte de banque. Je lui demandais ceci: M. Coyne, lorsque votre banque prêtera de l'argent, inévitablement, elle aura l'intention de se faire rembourser ce qu'elle prêtera. Si elle prête de l'argent au gouvernement canadien, alors que nous savons que la dette du gouvernement fédéral est plus grosse que tout l'argent en circulation au Canada—le gouvernement fédéral, à lui seul, doit plus que tout ce qu'il y a d'argent en circulation au Canada, monnaie légale, monnaie scripturale, soit l'ensemble de la masse monétaire—il lui sera donc physiquement impossible de rembourser sa dette. Est-ce un bon risque pour une banque que de prêter de l'argent au gouvernement fédéral, alors qu'on sait que ce dernier n'est jamais capable de rembourser sa dette, parce qu'il doit plus que tout ce qu'il y a d'argent en circulation au pays? Est-ce un bon risque? M. Coyne a répondu: Le gouvernement fédéral, lorsqu'il veut rembourser, doit emprunter ailleurs.

Or, afin de rembourser, il faut qu'il emprunte et la dette augmente tout le temps, les intérêts sur la dette augmentent continuellement.

Il y a quatre ans, lorsque nous sommes arrivés ici pour la première fois, l'intérêt sur la dette était de 820 millions. En quatre ans, cet intérêt a augmenté de plus de 400 millions. Cent millions de plus par année que